

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2026**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées de la municipalité de Val-Brillant de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin dernier, le conseil municipal a adopté le projet de règlement présenté ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 6 juillet prochain, à la salle municipale située au 38, rue des Cèdres à Val-Brillant à compter de 19h30.

Le **projet de règlement numéro 11-2026 modifiant le règlement des permis et certificats** a pour objets :

- 1° de supprimer, dans l'article 2.2, une formalité administrative obsolète relative à la rémunération des inspecteurs;
- 2° d'insérer, dans les alinéas 2° et 3° de l'article 2.3, les occupants et les exécutants parmi les personnes pouvant faire l'objet de certaines interventions de l'inspecteur;
- 3° de remplacer l'alinéa 4° de l'article 2.3 de manière à clarifier le pouvoir de l'inspecteur de délivrer des constats d'infraction;
- 4° de modifier le paragraphe 10° de l'article 2.4 afin d'y supprimer la mention relative à l'inspection des installations septiques;
- 5° de modifier l'article 4.1 de manière à ne plus exempter de l'obtention d'un permis de construction l'implantation d'une piscine hors terre dont la capacité est inférieure à 5 000 litres.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 11, rue Saint-Pierre Ouest à Val-Brillant aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À VAL-BRILLANT, CE 26 JUIN 2026.

  
Sylvie Gendron, greffière-trésorière